



INFORMATIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

GENERAL INFORMATION & SPECIFIC RULES



CHAMPIONNAT PROVINCIAL DES CLUBS DE CURLING 2025
THE 2025 PROVINCIAL CURLING CLUB CHAMPIONSHIP

Club de curling Amos
Amos curling club

14-16 mars 2025 / March 14-16, 2025

INFORMATIONS GÉNÉRALES / GENERAL INFORMATION

Les règles du curling pour le jeu supervisé de Curling Canada s'appliquent lors de tous les événements sanctionnés par Curling Québec. Les règlements spécifiques décrits ci-après auront cependant préséance pour ce championnat. En cas de contradiction dans l'interprétation d'un règlement, le libellé en version française des documents de CQ aura toujours préséance.

Curling Canada's Rules of Curling for supervised play apply. However, the rules stipulated in this document will prevail during the championship. If there is a discrepancy between the French and the English texts, the French version of all CQ documents will take precedence.

Club hôte

Club de curling Chicoutimi
760 Rue Jolliet
Chicoutimi, QC, G7J 2P8

Host club

Chicoutimi curling club
760 Jolliet Street
Chicoutimi, QC, G7J 2P8

Activités protocolaires

À venir

Ceremonial activities

Coming soon

Arbitre en chef

À venir

Head Umpire

Coming soon

Réunion des équipes

Une rencontre virtuelle aura lieu pour répondre aux questions concernant le championnat. L'arbitre en chef ainsi que son adjointe et Émile Asselin seront présents à la rencontre. Un lien pour accéder à la rencontre sera envoyé à la personne contact de l'équipe, mais n'importe quel membre de l'équipe officielle peut être présent. Pour les équipes qui ne seraient pas disponibles lors de la rencontre, veuillez envoyer vos questions par courriel à Émile Asselin (emile.asselin@curling-quebec.qc.ca).

Team meeting

An online meeting will be held to answer questions about the championship. The head umpire, his assistant and Émile Asselin will be present. A link to access the team meeting will be sent to each team's contact, but any official team member can attend the team meeting. For teams who can't be at the meeting, please send your questions to Émile Asselin (emile.asselin@curling-quebec.qc.ca).

Formulaire d'entente de participation

Toutes les équipes doivent signer le formulaire d'entente de participation au championnat (Annexe C) et le remettre à l'arbitre en chef avant leur première partie.

Participation Agreement Form

All teams must sign a participation agreement form (Annex C) and return it to the head umpire prior to the start of their first game.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE / SPECIFIC RULES

<u>FORMULE DU CHAMPIONNAT</u> Hommes : Les douze (12) équipes seront divisées en trois (3) sections de quatre (4) équipes. Les équipes joueront un tournoi à la ronde intrasection à l'issue duquel les deux (2) meilleures équipes de chaque section seront qualifiées pour la ronde éliminatoire. Femmes : Les douze (12) équipes seront divisées en trois (3) sections de quatre (4) équipes. Les équipes joueront un tournoi à la ronde intrasection à l'issue duquel les deux (2) meilleures équipes de chaque section seront qualifiées pour la ronde éliminatoire.	<u>CHAMPIONSHIP FORMAT</u> Men: The twelve (12) teams will be divided into three (3) pools of four (4) teams. Teams will play a round robin within their pool after which the top two (2) teams from each pool will advance to the playoff round. Women: The twelve (12) teams will be divided into three (3) pools of four (4) teams. Teams will play a round robin within their pool after which the top two (2) teams from each pool will advance to the playoff round.
<u>ÉQUIPEMENT – TÊTES DE BROSSES AUTORISÉES</u> Veuillez svp prendre en note que le moratoire de Curling Canada sur le balayage sera appliqué intégralement. Ainsi, seules les têtes de brosse approuvées par la Fédération Mondiale de Curling seront autorisées durant le championnat. Une équipe prise en défaut avec de l'équipement non conforme perdra automatiquement le match en cours.	<u>EQUIPMENT – APPROVED BROOM HEADS</u> Please note that Curling Canada's sweeping moratorium will be in effect for the entirety of this championship. Therefore, only the World Curling Federation approved broom pads will be accepted. Any team found to be using illegal equipment will automatically lose the game in question.
<u>SUBSTITUTIONS</u> <u>Avant le début du championnat</u> : une équipe peut modifier sa liste officielle avant le début du championnat. CQ doit en être officiellement informé avant que tout changement soit effectif. Au minimum, trois (3) membres de l'équipe originale doivent cependant toujours faire partie de l'équipe pour qu'elle demeure éligible et le remplaçant doit jouer à la première position (lead). Par souci d'équité, le « début du championnat » pour chaque équipe concordera avec le moment où un membre de la formation lancera une pierre officielle (incluant la pratique d'avant-match). L'équipe doit aussi toujours conserver un minimum de trois (3) joueurs jouant ensemble dans une ligue au même club de manière régulière. <u>Pendant le championnat</u> : les équipes ne peuvent pas faire de modifications à leur liste de joueurs pendant un championnat. Les options suivantes s'appliquent si un joueur se blesse et/ou ne peut être présent : - L'équipe peut jouer avec son cinquième (5^e) joueur - L'équipe peut jouer à trois (3) joueurs	<u>SUBSTITUTIONS</u> <u>Before the start of the championship</u>: a team can modify their roster before the start of the championship. CQ must be officially advised (in writing) before the change will be considered official. A minimum of three (3) members of the original team must always remain on the team for the team to remain eligible and the spare must play lead. The start of the championship is considered the first time the team throws a rock (including pre-game practice). The team must always keep a minimum of three (3) players that play together in a league at the same club on a regular basis. <u>During the championship</u>: teams cannot modify their team members once the championship has started. The following options are available to the teams if a player gets injured or cannot be present: - The team can play with its fifth (5th) player - The team can play as three (3) players

- Si, pour toute raison que ce soit, une équipe n'est pas en mesure de disputer un match avec trois (3) joueurs au minimum, elle perdra automatiquement le match en question.	- If, for some reason, the team cannot field at least three (3) members of the team, they will automatically lose the game in question.
<u>DURÉE DES MATCHS</u> Tous les matchs prévus dans le cadre du championnat seront de huit (8) bouts et devront obligatoirement être disputés à défaut de quoi des sanctions seront prises contre les équipes fautives. Une équipe pourra concéder la victoire après que quatre (4) bouts aient été complétés. Il n'y aura pas de pause au milieu du match ou avant les bouts supplémentaires. S'il y a égalité à la suite des bouts réglementaires, le jeu doit alors se poursuivre pendant autant de bouts supplémentaires nécessaires pour déclarer une équipe gagnante et la rotation du jeu (extrémité vers laquelle les pierres sont lancées) ne doit pas être modifiée.	<u>GAME DURATION</u> All the games played throughout the championship will be eight (8) ends long and all scheduled games must be played. Sanctions will apply to teams who fail to comply with the established schedule. A team may concede at any time after the conclusion of the fourth (4th) end. There will be no break at the mid-game point and before extra ends. If games are tied after the completion of the 8th end, extra ends will be played until a winning team is decided. The direction in which the stones are thrown must not be modified. (continue where play left off without bringing stones to the opposite end).
<u>TEMPS DE RÉFLEXION</u> Le temps de réflexion accordé à chacune des équipes pour compléter les huit (8) bouts sera de trente (30) minutes et 4,5 minutes seront accordées pour chaque bout supplémentaire.	<u>THINKING TIME</u> Thirty (30) minutes of thinking time will be allotted to each team to play a eight (8) end game. Each team will be given 4,5 minutes to complete each extra end.
<u>TEMPS MORTS</u> Chaque équipe a droit à un (1) temps mort par match et à un (1) temps mort à chacun des bouts supplémentaires. Le chronométrateur arrêtera le temps au signal provenant d'un joueur de l'équipe en jeu. Les temps morts sont d'une durée de 60 secondes (excluant le temps de déplacement de l'entraîneur ou du cinquième joueur qui sera ajusté à 45 secondes pour les bouts impairs et 20 secondes pour les bouts pairs). Du temps de déplacement additionnel pour l'entraîneur ou le cinquième pourra être ajouté à la discrétion de l'arbitre en chef. L'entraîneur ou le cinquième (5^e) joueur (mais pas les deux (2)) peut rencontrer l'équipe près de la maison à n'importe quel moment lors des 60 secondes du temps mort.	<u>TIMEOUTS</u> Each team may use one (1) timeout per game, and one (1) time out for each extra end. The timer will stop the clock once a player on the ice has signaled that they would like to take a timeout. Each timeout will last no longer than 60 seconds excluding travel time by the coach or 5th player that will be set at 45 seconds for the away end and 20 seconds for the home end. Additional travel time for the coach or fifth player may be added at the head official's discretion. The coach or the fifth player (but not both) can join the team near the house at any time during a timeout.

L'entraîneur ou le cinquième (5^e) joueur de l'équipe qui n'appelle pas le temps mort pourra rencontrer les joueurs à l'extrémité la plus rapprochée de leur siège réservé seulement.	The coach or fifth player from the inactive team (the team who did not call the timeout) must stay at the closest end of the ice to the reserved coaches' seats.
<u>ZONE SANS RICOCHET</u> Si, avant que la sixième (6^e) pierre d'une manche ne soit lancée, une pierre lancée provoque, directement ou indirectement, le déplacement d'une pierre adverse dans la zone de garde protégée (ZGP) et mordante de la ligne médiane vers une position où elle n'est plus mordante de la ligne médiane et dans la ZGP, l'équipe non fautive a la possibilité de : (i) Retirer du jeu la pierre lancée et replacer toutes les pierres qui ont été déplacées à la position qu'elles occupaient avant que l'infraction ne se produise ; ou (ii) Laisser toutes les pierres là où elles se sont arrêtées.	<u>NO TICK ZONE</u> If, prior to the delivery of the sixth (6th) stone of an end, a delivered stone causes, either directly or indirectly, an opposition stone in the Free Guard Zone (FGZ) which is touching the centre line to be moved to an off-centre line position or outside of the FGZ, the non-offending team has the option to: (i) remove the delivered stone from play, and replace all stones that were displaced to their positions prior to the violation taking place; or (ii) leave all stones where they came to rest.
<u>PÉRIODES D'ENTRAÎNEMENT PRÉCOMPÉTITION</u> Il n'y aura pas de période d'entraînement officielle avant le début du championnat. Il n'y aura pas de pratique de permise la veille du championnat.	<u>PRE-COMPETITION PRACTICES</u> There will be no official practice time scheduled prior to the start of the championship. Practices will not be allowed the day before the event.
<u>PÉRIODES D'ÉCHAUFFEMENT D'AVANT-MATCH</u> Les périodes d'échauffement débiteront vingt (20) minutes avant l'heure indiquée sur l'horaire officiel. Les deux équipes ont droit à une période d'échauffement sur la piste désignée. Cette période ne doit pas dépasser quatre (4) minutes plus deux (2) fois une (1) minute pour les tirs de précision.	<u>PRE-GAME PRACTICE</u> Pre-game practices will begin twenty (20) minutes prior to the game times as indicated on the official draw. Both teams will have a chance to practice on their assigned sheet. Practice sessions will be a maximum of four (4) minutes per team, plus two (2) times one (1) minute intervals for the draws to the button.
<u>PÉRIODES D'ENTRAÎNEMENT EN SOIRÉE</u> Veuillez noter qu'il n'y aura pas de période d'entraînement en soirée de disponible.	<u>EVENING PRACTICES</u> Please note that there will be no evening practices available.
<u>AVANTAGE DE LA DERNIÈRE PIERRE (RONDE PRÉLIMINAIRE)</u> L'avantage de la dernière pierre sera déterminé par deux (2) tirs de précision effectués lors de la période d'échauffement d'avant-match. Chaque membre de l'équipe doit effectuer au moins un (1) tir de précision pendant la ronde préliminaire et les deux (2) équipes devront déclarer les joueurs qui effectueront les	<u>LAST ROCK ADVANTAGE (PRELIMINARY ROUND)</u> Last rock advantage will be determined by two (2) shootouts thrown during the pre-game practice. Each member of the team must throw at least one (1) shootout during the preliminary round. Both teams must advise the official which players will be throwing the

lancers de précision à l'arbitre en chef au moins dix (10) minutes avant le début de la première période. La couleur des pierres est prédéterminée pour le tournoi à la ronde. L'équipe lançant les pierres rouges pratiquera en premier et effectuera ses tirs de précision avec la rotation horaire (in-turn pour droitiers) dès la fin de sa période d'échauffement. L'équipe lançant les pierres jaunes lancera donc obligatoirement la rotation antihoraire (out-turn pour droitiers) pour ses lancers de précision. La triangulation sera utilisée pour mesurer une pierre qui s'immobilise sur le bouton. Une distance de 199.6 cm sera accordée à une pierre qui ne touche pas à la maison. Si aucune équipe n'a pu obtenir l'avantage de la dernière pierre suite au processus décrit précédemment, cet avantage lors du premier bout sera alors déterminé par tirage au sort.	shootouts at least ten (10) minutes before the start of the first practice. Rock color is predetermined during round robin play. The team throwing the red stones will practice first and will complete their shootouts immediately after their practice using the clockwise rotation (in-turn for right-handed curlers). The team throwing yellow stones will practice second and will complete their shootouts using the counterclockwise rotation (out-turn for right-handed curlers). Triangulation will be used to measure a stone that covers the button. A distance of 199.6 cm will be given to any stone that does not touch the house. If there is a tie after both teams have completed their shootouts as previously described, hammer will be determined by a coin toss.
<u>BRIS D'ÉGALITÉ</u> Il n'y aura pas de bris d'égalité de disputé dans le cadre du championnat.	<u>TIEBREAKERS</u> No tiebreaker games will be played during this championship.
<u>CLASSEMENT DES ÉQUIPES ET RONDE ÉLIMINATOIRE</u> À l'issue de la ronde préliminaire, les équipes de chacune des sections seront classées d'un (1) à quatre (4) en fonction des critères suivants : 1- Fiche victoires-défaites 2- Résultat du match entre les équipes impliquées 3- Cumulatif des tirs de précision (les cinq (5) meilleurs résultats sur six (6) seront comptabilisés). Toutes les équipes toujours à égalité à la suite de l'application des critères #1 et #2 seront alors départagées (classées) uniquement en fonction du critère #3 (tirs de précision). Les trois (3) équipes classée #1 dans chacune des sections seront qualifiées pour la ronde éliminatoire et seront désignées Q1, Q2 et Q3 en fonction des critères suivants : 1. Fiche victoires-défaites 2. Cumulatif des tirs de précision (meilleur 5 sur 6 résultats) 3. Tirage au sort. Trois (3) laissez-passer seront octroyés parmi les équipes restantes. Les équipes seront désignées Q4, Q5 et Q6 en fonction des critères suivants :	<u>TEAM RANKING AND PLAYOFF ROUND</u> After all round robin games have been played, the teams in each pool will be ranked from one (1) to four (4) as follows: 1. Win/Loss record 2. Result of the game between implicated teams 3. Cumulative shootout (the best five (5) out of six (6) results will be calculated). Any teams that are still tied after criteria #1 and #2 have been applied will be ranked solely by criteria #3 (shootout). The three (3) teams ranked #1 in their section will qualify for the playoffs and will be identified Q1, Q2 and Q3 according to the following: 1. Win/Loss record 2. Cumulative shootout (best 5 of 6 results) 3. Coin toss. Three (3) playoff spots will be given to the remaining teams. The teams will be identified Q4, Q5 and Q6 and according to the following:

1. Fiche victoires-défaites 2. Cumulatif des tirs de précision (meilleur 5 sur 6 résultats) 3. Tirage au sort. Quart de finale #1 : Q4 v Q5 Quart de finale #2 : Q3 v Q6 Demi-finale #1 : Q1 v gagnant Quart de finale #1 Demi-finale #2 : Q2 v gagnant Quart de finale #2 Finale bronze : perdants des deux (2) demi-finales Finale or : gagnants des deux (2) demi-finales	1. Win/Loss record 2. Cumulative shootout (best 5 of 6 results) 3. Random selection. Quarter-final #1: Q4 V Q5 Quarter-final #2: Q3 V Q6 Semi-final #1: Q1 V winner of Quarter-final #1 Semi-final #2: Q2 V winner of Quarter-final #2 Bronze: Losers of the two (2) semi-finals Gold: Winners of the two (2) semi-finals
<u>CHOIX DE LA COULEUR DES PIERRES ET AVANTAGE DE LA DERNIÈRE PIERRE – RONDE ÉLIMINATOIRE</u> Pour l'entièreté des éliminatoires, l'avantage de la dernière pierre et le choix de la couleur des pierres seront accordés à l'équipe ayant la meilleure fiche victoires-défaites. L'équipe avec l'avantage de la dernière pierre s'exercera en premier. Si deux (2) équipes ont des fiches victoires-défaites identiques l'équipe avec le meilleur classement aura le choix de la couleur des pierres ou de la période d'échauffement. L'avantage de la dernière pierre au premier bout sera déterminé par deux (2) placements comme c'était le cas lors de la ronde préliminaire. L'équipe s'exerçant en premier devra obligatoirement effectuer ses placements avec la rotation horaire (in-turn pour droitiers). L'équipe pratiquant en deuxième devra obligatoirement effectuer ses placements avec la rotation anti-horaire (out-turn pour droitiers).	<u>ROCK SELECTION AND LAST ROCK ADVANTAGE – PLAYOFFS</u> For the entirety of the playoffs, last rock advantage and the choice of rock colour will be awarded to the team with the best win-loss record. The team with last rock (hammer) will practice first. If both teams have the same win-loss record, the higher ranked team will have the choice of colour or practice. Last rock advantage will be determined by two (2) shootouts as was the case during the preliminary round. The team practicing first must throw their shootouts with the clockwise rotation (in-turn for right-handed curlers). The team practicing second must throw their shootouts with the counterclockwise rotation (out-turn for right-handed curlers).

Il est attendu que tout joueur ou joueuse participant à un tournoi, un championnat ou à un événement officiel sanctionné par Curling Québec doit se comporter de façon respectueuse envers ses coéquipiers, ses adversaires, les arbitres, les organisateurs, les spectateurs et toute autre personne présente.

Ainsi, les comportements suivants ne seront dorénavant plus tolérés lors des événements sanctionnés par Curling Québec :

- Coup de balai : tout coup de balai effectué sur la surface de jeu ou à l'extérieur, endommageant ou non la glace.
- Langage abusif : blasphèmes, etc.

Sanctions

Les arbitres en chef auront l'obligation d'appliquer les sanctions suivantes:

- Première offense dans un match : avertissement. L'arbitre en chef informera le joueur ou la joueuse concerné lorsque le bout sera complété.
- Deuxième offense dans un match pour un même joueur: expulsion; tel que stipulé dans la réglementation officielle de Curling Canada, le joueur ou la joueuse expulsé(e) ne peut pas être remplacé(e) (Règle 18-8) et l'équipe doit terminer la partie avec trois (3) joueurs.
- Troisième offense pour un même joueur dans le même tournoi : expulsion définitive de l'événement et convocation auprès du comité de discipline de CQ.

Prémisse

1. Curling Québec est conscient que l'utilisation des médias sociaux par les clubs, athlètes, entraîneurs, équipes, officiels, etc. est en croissance et en évolution constante. Les interactions entre les médias, les joueurs et les admirateurs sont une opportunité de promouvoir les équipes et le sport, mais chaque personne utilisant les médias sociaux se doit d'être consciente des risques et responsabilités qui s'y rattachent. Ceci est encore plus vrai lors de championnats provinciaux, nationaux ou mondiaux puisque la visibilité de ces événements est plus grande. Curling Québec tient à rappeler à ses membres qu'une infraction à ce code d'éthique est passible de sanction disciplinaire.

Application du code d'éthique

2. Cette politique s'applique à tous les participants (employés, athlètes, entraîneurs, arbitres, bénévoles, parents, admirateurs, etc.) aux activités sous l'autorité de Curling Québec.

Conduite et comportement

3. Une conduite inappropriée lors de l'utilisation des médias sociaux est passible d'une sanction disciplinaire. Les actions inappropriées incluent, mais ne sont pas limitées à :

- a) Publier un commentaire dans un média social qui est irrespectueux, haineux, nuisible, désobligeant, insultant ou autrement négatif et qui s'adresse à une personne à Curling Québec, un club affilié ou à d'autres personnes liées à Curling Québec (bénévoles, arbitres, participants, entraîneurs, etc.);
- b) Publier une image, une image modifiée ou une vidéo dans un média social qui est nuisible, irrespectueuse, insultante ou autrement offensante et qui s'adresse à une personne à Curling Québec, un club affilié ou à d'autres personnes liées à Curling Québec (bénévoles, arbitres, participants, entraîneurs, etc.);
- c) Créer ou contribuer à un groupe Facebook, une page web, un compte Instagram, un fil X, un blogue ou un forum en ligne consacré uniquement ou en partie à la promotion de remarques ou de commentaires négatifs ou désobligeants sur Curling Québec, ses intervenants ou sa réputation;
- d) Des relations personnelles ou sexuelles inappropriées entre des personnes dont les interactions sont régies par un déséquilibre de pouvoir, par exemple entre les athlètes et les entraîneurs, les administrateurs et le personnel, les officiels et les athlètes, etc.;
- e) Tout cas de cyberintimidation ou de cyberharcèlement entre une personne et une autre (y compris un coéquipier, un entraîneur, un adversaire, un bénévole ou un officiel), qui peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, la conduite suivante sur tout média social, par message texte ou par courriel : insultes régulières, commentaires négatifs, comportement vexatoire, blagues, menaces, se faire passer pour une autre personne, répandre des rumeurs ou des mensonges ou tout autre comportement nuisible.

4. Toute conduite et tout comportement dans les médias sociaux peuvent être assujettis à la Politique en matière de protection de l'intégrité de Curling Québec, à la discrétion du président du comité de discipline ou du gestionnaire de cas.

Responsabilités individuelles

5. Les personnes reconnaissent que leur activité dans les médias sociaux peut être vue par n'importe qui, y compris Curling Québec.

6. Si Curling Québec interagit officiellement avec une personne dans les médias sociaux (par exemple, en partageant un gazouillis ou une photo sur Facebook), la personne peut, en tout temps, demander à Curling Québec de cesser cet engagement.

7. Lors de l'utilisation de médias sociaux, une personne doit faire preuve d'un comportement approprié conforme à son rôle et son statut à Curling Québec.

8. La suppression de contenu des médias sociaux après sa publication (publique ou privée) ne dispense pas la personne d'être assujettie à la Politique en matière de protection de l'intégrité de Curling Québec.

9. Une personne qui croit que l'activité d'une autre personne dans les médias sociaux est inappropriée ou pourrait enfreindre les politiques et les procédures de Curling Québec devrait signaler le cas à Curling Québec, de la manière décrite dans la Politique en matière de protection de l'intégrité de Curling Québec.

En considérant que Curling Québec accepte que je participe à un championnat provincial, je consens à ce qui suit :

1. Je reconnais avoir reçu et lu les règlements pour le championnat provincial désigné.
2. Je m'engage à respecter toutes les règles et règlements en regard de la publicité, de la promotion et du code vestimentaire tel qu'établi par Curling Québec et ses commanditaires, dont j'ai pris connaissance dans le Guide des compétiteurs.
3. Je vais me conformer aux programmes antidopage de l'Association mondiale de curling (WCF) et du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) qui exigent d'éviter de consommer des substances interdites. S'il y a lieu, je me soumettrai aux tests de dépistages de substances interdites effectués par un représentant de l'Association ou toute autre personne ayant l'autorité de le faire.
4. Je consens à ce que Curling Québec et son mandataire :
 - photographient ;
 - enregistrent des vidéos ;
 - filment ; et/ou
 - enregistrent ma voix ; et suite à
 - montrent, publient et diffusent mon nom ou photographies, vidéos, films, ou tout autre portrait de moi ou tout enregistrement de ma voix pour n'importe quelle promotion, reportage ou publicité sur ou en relation avec Curling Québec ou l'événement.
5. Pour la promotion du curling lors de la diffusion de l'événement, je consens à :
 - être interviewé pendant l'événement et
 - porter, à la demande de Curling Québec, un micro lors de la compétition.

J'accepte les conditions de cette entente comme en fait foi ma signature.

Signé le	(Jour)		(Mois)		(Année)	
----------	--------	--	--------	--	---------	--

Équipe			
	Lettres moulées	Signature	Courriel
Capt			
3e			
2e			
1er			
5e			
Ent.			

IL EST OBLIGATOIRE DE:

1. Signer (par tous les joueurs ou joueuses de l'équipe et l'entraîneur si applicable)
2. Remettre à l'arbitre en chef au championnat provincial AVANT de jouer votre PREMIER match.